



Postscriptum

Journal du Parti socialiste genevois
Juin 2021 n°27



Votation du 13 juin

*Oui aux équipements publics
à Saint-Mathieu !*

*La dernière pièce du puzzle pour
le développement de Bernex*

SOMMAIRE

Édito

- 03** Des impacts sociaux et économiques forts, pour toutes et tous !

Votation cantonale

- 04** Oui aux équipements publics à Saint-Mathieu !



Votations fédérales

- 06** Initiatives Eau propre et Suisse sans pesticides de synthèse : un bon choix d'avenir pour notre agriculture
- 07** Bannir les pesticides de synthèse – il est temps !
- 08** Le 13 juin : OUI à la loi COVID-19
- 09** Loi sur le CO₂ : indispensable pour le climat et socialement acceptable
- 10** Pour que la Suisse reste un État de droit

Votation communale

- 11** Un bel air de printemps

Politique fédérale

- 12** Sans le consentement c'est un viol !

Politique cantonale

- 13** Prévenir la détresse pour lutter contre la précarité
- 14** Feu rouge pour les droits populaires : 41% de la population genevoise toujours privée de droits politiques

Politique communale

- 15** Municipaliser la petite enfance : une véritable prestation publique au service des familles !

Vie du Parti

- 16** Élu-es dans les Conseils municipaux : ensemble, nous sommes plus fort-es !
- 17** À propos du groupe genevois PS60+
- 18** Léa – De l'activisme international à l'action locale

Vie des associations

- 19** La Farce : colis alimentaires pour étudiant-es précaires

Le Postscriptum est envoyé aux membres et aux sympathisant-es du PS genevois. Il paraît 5 fois par année.

Rédacteur en chef : Michel Pomatto
Comité de rédaction : Frédérique Bouchet, Nicolas Clémence, Morgane Dentan, Diego Esteban, Eloisa Gonzalez, Clémence Peillex
Graphisme : Giganto.ch
Impression : Imprimerie Nationale



DES IMPACTS SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES FORTS, POUR TOUTES ET TOUS !

Par Michel Pomatto
Rédacteur en chef du Postscriptum

Chères et chers camarades,

Ce numéro du Postscriptum est essentiellement consacré à nos prises de position quant aux votations du 13 juin prochain. Ces votations concernent des sujets très divers, mais qui auront des impacts sociaux et économiques forts pour toutes et tous.

La nouvelle Loi sur le CO₂, qui permettra de réduire les émissions de gaz à effet de serre, amène un pas en avant important dans la lutte urgente qu'il y a lieu de mener contre la catastrophe climatique. Son refus nous fera perdre des années essentielles en direction de la transition écologique. La qualité de vie et une alimentation saine seront également à l'honneur avec deux initiatives populaires concernant les pesticides de synthèse et l'utilisation d'antibiotiques dans les élevages à titre prophylactique.

Le prolongement de la Loi fédérale du 25 septembre 2020 sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de COVID-19 permettra de maintenir le soutien aux personnes les plus précaires et les aides nécessaires à notre économie.

En assemblée générale, les Socialistes genevois-es ont refusé largement la Loi fédérale du 25 septembre 2020 sur les mesures policières de lutte contre le terrorisme. Cette loi, adoptée par les deux Chambres du Parlement, et qui doit renforcer les mesures contre la menace terroriste et le crime organisé, inclut des mesures policières préventives inacceptables d'un point de vue humain et législatif, fortement critiquées par des expert-es suisses et des rapporteur-euses du Conseil des droits de l'homme de l'ONU.

Un sujet cantonal est également présenté dans cette édition : la Loi modifiant les limites de zones à Bernex qui permettra la création d'une zone affectée à de l'équipement public et d'une zone des bois et forêts. Sur le plan municipal, nous vous présentons aussi le vote sur le Plan localisé de quartier concernant la création de la Cité de la musique en Ville de Genève.

Bonne lecture à toutes et tous !



OUI AUX ÉQUIPEMENTS PUBLICS À SAINT-MATHIEU !

Par Nicole Valiquer Grecuccio
Députée, mandataire du Comité unitaire
« Oui au projet Saint-Mathieu »

Le 1^{er} octobre 2020, le Grand Conseil a accepté très largement, à l'exception de l'UDC, le projet de loi du Conseil d'État modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Bernex pour la création d'une zone affectée à de l'équipement public et d'une zone des bois et forêts sur le périmètre dit de la « Goutte de St-Mathieu ». Un référendum contre ce déclassement a abouti, raison pour laquelle il est soumis en votation populaire le 13 juin 2021.

Ce projet s'inscrit dans le grand projet Bernex, planifié depuis plus d'une décennie, qui prévoit la construction de 1600 logements. Il appartient aux grands projets prévus par le plan directeur cantonal que les Socialistes ont toujours soutenus, comme les Communaux d'Ambilly et les Cherpines, qui ont nécessité le déclassement de la zone agricole pour répondre à la demande de logements. Ce choix a été pensé de manière cohérente pour articuler le développement de notre canton avec celui des transports publics et avec la création d'équipements publics, sans lesquels une vie de quartier est impossible. Nous pensons ici aux écoles, aux crèches, aux équipements sociaux, culturels et sportifs.

Le secteur de la Goutte de Saint-Mathieu fait partie du plan directeur de quartier de Bernex. Identifié depuis 2014 et situé à côté d'un futur parc agro-urbain, son déclassement se justifie parce que les projets de

construction des équipements publics sont prêts et répondent à une urgence compte tenu de la croissance importante des effectifs d'élèves et aux enjeux de la mobilité avec un arrêt de tram constituant ainsi une desserte optimale pour les étudiant-es du futur cycle d'orientation et du futur pôle santé-social.

« Dire OUI au projet soumis en votation populaire, c'est réaliser la construction d'un cycle d'orientation pour 900 élèves et celle d'un centre de formation pour les professionnel-les de la santé et du social »

En effet, dire OUI au projet soumis en votation populaire, c'est réaliser la construction d'un cycle d'orientation pour 900 élèves et celle d'un centre de formation pour les professionnel-les de la santé et du social dont les locaux actuels, souvent désuets, sont aujourd'hui disséminés. Le nouveau bâtiment permettra de former plus de jeunes pour répondre aux besoins croissants

de la population en matière de soins, de petite enfance et d'accompagnement social. Dire OUI, c'est également répondre à la volonté du Conseil administratif de la commune de Bernex qui peut ainsi développer des équipements communaux. Les acteurs sportifs pourront aussi profiter des salles de gym mises à disposition au cycle d'orientation.

Vous l'aurez compris, ces équipements viennent compléter les projets de logements prévus dans le secteur

de Bernex et assurent une meilleure qualité de vie aux habitant-es actuel-les et futur-es. En effet, il ne s'agit pas seulement de se loger mais aussi de pouvoir étudier et trouver des lieux de vie culturels ou sportifs, ce que rend possible ce projet. Ne nous leurrions pas ; sans ce déclassement il n'y aura pas d'équipements publics.

Les Socialistes prennent donc leur responsabilité et continueront à s'engager pour des projets de qualité qui garantissent la cohésion sociale.

La dernière pièce du puzzle pour le développement de Bernex

Interview de Guylaine Antille,
Maire de Bernex



Que représente ce projet pour Bernex ?

C'est un élément important dans le cadre du développement de Bernex. La Goutte St-Mathieu est la dernière pièce du puzzle qui permettra à la commune d'avoir, entre autres, des emplois qui l'aideront à développer les infrastructures nécessaires pour l'accueil des nouveaux-elles habitant-es. C'est une petite pièce en termes de surface, mais une pièce essentielle.

De quels emplois s'agira-t-il ?

Ce projet est majoritairement

composé d'infrastructures: deux écoles, une maison de quartier et une école de musique. Il s'agira donc principalement d'enseignant-es et de personnel administratif.

Que répondre aux personnes qui craignent une détérioration de la qualité de vie dans le canton face au bétonnage de plusieurs zones agricoles ?

Cette zone-là est un petit triangle placé dans une zone très urbaine. Certes, c'est un terrain agricole, mais il est peu propice à l'agriculture. Il est souvent en friche, et n'est utilisé que pour la production de fourrage.

Le vrai risque pour la qualité de vie des habitant-es de Bernex serait de ne pas faire ce projet. Le cycle d'orientation servira la Champagne dans son ensemble. En cas de refus les élèves iront à l'école plus loin de chez eux et parfois dans des containers provisoires, puisque les places manquent partout. La maison de quartier et l'école de

musique ne se feront probablement pas ailleurs, faute de place. Or ces infrastructures profiteront à chacun-e. L'emplacement, idéalement situé, permet de faire le lien entre les anciens et les nouveaux quartiers.

Que se passera-t-il en cas de NON ?

En cas de non, il nous manquera des infrastructures et les pertes financières seront importantes. La commune a déjà investi 160'000 chf dans le projet et le manque à gagner en termes de recettes fiscales est estimé à 500'000 chf.

En revanche, si les citoyen-nes acceptent ce projet, les autorités communales auront les moyens d'accompagner le développement de Bernex comme il se doit. L'occasion de nous tourner vers l'avenir, pour les Bernésien-nes mais aussi pour toute la population genevoise !

Propos recueillis par Morgane Dentan



INITIATIVES EAU PROPRE ET SUISSE SANS PESTICIDES DE SYNTHÈSE : UN BON CHOIX D'AVENIR POUR NOTRE AGRICULTURE

René Longet,
expert en développement durable

Les Socialistes sont convaincu-es que l'agriculture a besoin d'un soutien public, car les prestations qu'elle fournit ne peuvent pas être toutes financées sur les marchés. Par contre il importe de savoir à quoi sont utilisés les montants importants alloués à l'agriculture. Le 13 juin, nous voterons sur deux initiatives populaires aidant à mieux définir ce qui est attendu de cette branche économique.

La première, appelée «Eau propre», conditionne les paiements directs au respect de la biodiversité, à la non-utilisation de pesticides et d'antibiotiques et à un effectif d'animaux correspondant à la capacité fourragère de l'exploitation. Ce sont là autant d'extensions des «Prestations écologiques requises» inscrites dans la loi sur l'agriculture. Quant à la seconde, elle interdit les produits phytosanitaires de synthèse, interdiction qui s'appliquerait aussi aux denrées importées.

Ces enjeux environnementaux ne sont pas optionnels ; il s'agit de la base de la productivité future, le court-termisme se révélant ici aussi particulièrement ravaueur. Parmi les approches permettant d'y répondre figure en premier lieu l'agriculture biologique. Avec ses pratiques éprouvées depuis un siècle, elle concerne un sixième de la surface agricole suisse.

Certes le bio produit moins. Mais nous mangeons trop, et les denrées bio, moins gorgées d'eau, contiennent davantage de nutriments. Ces rendements plus faibles et le plus fort besoin de main d'œuvre rendent le bio plus cher. Toutefois, divers intermédiaires prélèvent des marges excessives, et la part de l'alimentation dans notre budget est tombée à 6% ; une alimentation plus saine est clairement un enjeu de santé publique.

Pour les catégories socialement fragiles, l'idée de bons alimentaires bio fait son chemin ; puisqu'on subventionne la production agricole, il n'y a pas de raison de ne pas subventionner aussi la consommation, afin d'assurer le droit «à une alimentation saine, nutritive et suffisante» affirmé par les Nations Unies.

Pour leur mise en œuvre, les deux initiatives prévoient des délais de transition de 8 et 10 ans. Dans 8 ou 10 ans nous serons... en 2030, et d'ici là, les changements des habitudes agro-alimentaires seront devenus inévitables, et pas seulement en Suisse, devant les enjeux du climat et de la biodiversité. Or si on veut y arriver pour 2030, c'est bien maintenant qu'il faut changer de cap.

BANNIR LES PESTICIDES DE SYNTHÈSE – IL EST TEMPS !

Léna Strasser,
Députée au Grand Conseil, membre de la
commission de l'agriculture et de l'environnement

L'initiative «pour une Suisse libre de pesticides» vise à éliminer de nos cultures, nos jardins, nos espaces verts, tous les pesticides de synthèse, ceux donc qui contiennent des compositions chimiques n'existant pas à l'état naturel. Les pesticides de synthèse sont ceux qui présentent les plus grands risques pour la biodiversité, les insectes, l'eau mais également pour la santé de la population. Des études montrent en effet qu'une exposition chronique à certains pesticides a des effets négatifs pour la santé, et ce même à de faibles concentrations.

Les agriculteur-trices aiment la terre qu'ils et elles cultivent et nombreux-ses sont celles et ceux qui font leur maximum actuellement pour n'utiliser les pesticides de synthèses qu'en dernier recours et de manière parcimonieuse, sans compter le nombre croissant d'agriculteur-rices qui s'en passent complètement, voire qui décident de répondre au cahier des charges de Bio Suisse. Mais aujourd'hui, cela ne suffit plus. Une agriculture qui détruit l'environnement et, donc, sa propre base de production n'a aucun avenir. D'autant plus que notre agriculture doit s'adapter aujourd'hui année après année au changement climatique.

La mise en œuvre d'un tel projet sera exigeante pour l'agriculture. Elle demandera d'engager des fonds afin de renforcer la recherche agronomique et la

vulgarisation, pour assurer une production et des revenus suffisants aux paysan-nes en mettant à leur disposition des techniques modernes et innovantes ainsi que des produits naturels pour protéger leurs cultures. C'est pourquoi les initié-es ont inclus une période de transition dans leur texte, afin de permettre à tou-tes d'adapter leurs pratiques. De plus, afin de protéger le commerce des produits nationaux sans pesticides, l'initiative prévoit également d'interdire l'importation à des fins commerciales de denrées alimentaires contenant des pesticides de synthèse ou pour la production desquelles de tels produits ont été utilisés.

Les citoyen-nes sont de plus en plus conscient-es que leurs choix en matière de consommation et d'alimentation ont un rôle à jouer sur leur santé mais également sur le climat et la biodiversité. Il est temps de prendre des mesures pour la sauvegarde des sols et de la biodiversité de notre territoire et d'envoyer un signal fort à l'assemblée fédérale en votant oui à cette initiative.

En savoir plus sur l'initiative :
www.lebenstattgift.ch

Approfondir le sujet :
www.pesticides-en-question.ch

Alimentation locale sans pesticides, plus chère ?

Une étude de la Fédération Romande des Consommateurs (2017) montre qu'une alimentation durable composée de produits de saison, locaux, sains et respectueux de l'environnement peut vous faire faire des économies. En comparant les paniers moyens

issus des 6 régimes alimentaires types observés en Suisse, l'étude montre que passer du régime alimentaire moyen suisse à un régime FOODprints® sans pesticides de synthèse, permet d'économiser de l'argent, de réduire ses émissions de gaz à effet de serre, tout

en favorisant sa santé et donc les coûts inhérents à celle-ci. Mais il est vrai, cela demande un effort, celui d'adapter son comportement en mangeant moins de viande et de poisson, plus de fruits et de légumes de saison notamment.

LE 13 JUIN : OUI À LA LOI COVID-19

Par Christian Dandrès,
Conseiller national

La loi COVID-19 sera soumise à votation le 13 juin, alors qu'ont lieu des manifestations contre les mesures sanitaires. En refusant des aides suffisantes, la droite attise la contestation. Elle souffle sur les braises en accusant les Socialistes d'être responsables de la crise économique et sociale. La droite a pourtant refusé l'essentiel des propositions des Socialistes, comme l'indemnisation intégrale des travailleur-euses à faible revenu ou la réduction des loyers et la protection contre les congés, ou le soutien aux travailleur-euses de la culture. La droite au Conseil fédéral n'est pas en reste. Chacun-e se souvient de G. Parmelin et de U. Maurer faisant la morale à celles et ceux que les mesures sanitaires mettaient à terre, et prétendant que l'État ne pouvait pas venir en aide à tout le monde (et cela alors que le bilan de la BNS frôle les 1000 milliards de francs!).

La lassitude et la colère justifiées d'une partie de la population pourraient peser sur le résultat de la votation. Informer sur le contenu de la loi et les conséquences de son refus est primordial.

Lorsque la pandémie a touché la Suisse, le Conseil fédéral a pris des mesures par voie d'ordonnances, en se fondant sur la loi sur les épidémies. En août, les Chambres fédérales ont été saisies. Le 25 septembre, la loi COVID-19 a été adoptée et sert de base aux aides existant aujourd'hui. Vu la nécessité, une clause d'urgence a été votée, pour que les aides puissent continuer à être versées pendant le délai référendaire et

l'attente du scrutin populaire. La Constitution prévoit que les lois urgentes ne peuvent s'appliquer au-delà d'une année en cas de refus en votation populaire. Si le non l'emporte le 13 juin, les mesures de soutien aux travailleur-euses salarié-es et indépendant-es et à l'économie cesseraient le 26 septembre. Le Parlement ne pourrait pas reprendre ces aides dans une nouvelle loi urgente (art. 165 al. 4 Cst.).

« Si le non l'emporte le 13 juin, les mesures de soutien aux travailleur-euses salarié-es et indépendant-es et à l'économie cesseraient le 26 septembre »

La loi COVID-19 n'est pas à la hauteur des besoins de la population, mais son rejet serait bien pire, puisqu'elle mettrait un terme aux mesures telles que le chômage partiel, les allocations pour pertes de gains, les aides pour la culture et pour les entreprises. Des centaines de milliers de travailleur-euses seraient plongé-es dans une immense détresse économique.

Le 13 juin, votons OUI à la loi COVID-19.

LOI SUR LE CO₂: INDISPENSABLE POUR LE CLIMAT ET SOCIALEMENT ACCEPTABLE

Par Laurence Fehlmann Rielle,
Conseillère nationale

La nouvelle loi, acceptée par le parlement en septembre 2020, est combattue par deux référendums, l'un émanant des milieux économiques et l'autre des activistes de la grève du climat.

Cette loi pose de bonnes bases pour la protection du climat. Les mesures prévues permettront à la Suisse de diminuer ses émissions de CO₂. Les points principaux sont les suivants :

- On introduira une redevance sur les billets d'avions.
- La nouvelle loi empêchera l'installation de nouveaux chauffages à mazout à partir de 2023-2026.
- Les émissions moyenne de CO₂ des voitures neuves doivent être réduites de moitié d'ici 2030 et les importateurs devront vendre progressivement des voitures plus efficaces.
- Un fonds pour le climat sera créé pour financer des mesures de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre dans le secteur du bâtiment et de la mobilité notamment.
- L'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) et la Banque nationale suisse seront obligées de vérifier régulièrement les risques climatiques liés à la finance et de rendre des rapports.

Cette loi est aussi socialement acceptable, ce qui est primordial pour les Socialistes. La loi introduit une redevance sur les billets d'avion et renchérit le prix du mazout et de l'essence. Plus de la moitié du revenu de la redevance sur les billets d'avion sera redistribuée aux habitant-es via les assurances-maladie. Deux-tiers de la redevance sur le mazout et le gaz naturel seront redistribués à la population et aux acteurs économiques (caisse de compensation AVS). Le mode de redistribution prévu avantagera les personnes à bas revenus.

Avec cette nouvelle loi, on amorce donc un changement de cap fondamental permettant à la fois de



renforcer les mesures de protection du climat tout en finançant des projets bénéficiant à toute la population par les nouvelles taxes perçues (par ex. l'extension des transports publics).

Certes, la nouvelle loi ne va pas suffire pour atteindre l'objectif de réduire à zéro les émissions de gaz à effet de serre de la Suisse avant 2040. Notre pays doit en faire plus et prendre ses responsabilités car il a contribué à une exploitation plus intense de l'atmosphère.

Néanmoins, si cette loi échoue dans les urnes, la politique environnementale de la Suisse sera bloquée pour longtemps. Il faut donc s'engager résolument pour qu'elle soit acceptée le 13 juin 2021.

POUR QUE LA SUISSE RESTE UN ÉTAT DE DROIT

Par Florian Schweri,
Conseiller municipal et vice-président du PS Ville
de Genève

concernés puisque l'âge minimal sera de 15 ans pour une assignation et même de seulement 12 ans pour toutes les autres mesures.

Mais qui sont ces «terroristes» ?

Cette loi considère comme terroriste potentiel toute personne dont on peut présumer qu'elle pourrait réaliser «des actions destinées à influencer ou à modifier l'ordre étatique et susceptibles d'être réalisées ou favorisées par des infractions graves ou la menace de telles infractions ou par la propagation de la crainte». Cela vous semble très abstrait ? Ça l'est puisque, dans l'absolu, n'importe quelle revendication est «susceptible d'être» obtenue par le biais d'une infraction. Et la «propagation de la crainte» n'est pas une notion beaucoup plus précise. En résumé : on présume que la personne pourrait commettre un acte dont on présume qu'il pourrait être favorisé par une infraction. On a déjà vu mieux en termes de sécurité du droit...

« Sur cette base, la police
pourra décider seule
de qui est un terroriste. »

Que pouvons-nous accepter au nom de la sécurité ? Bien entendu, nous souhaitons toutes et tous vivre en sécurité et c'est la raison d'être de nombreuses lois. Mais ces mêmes lois constituent parfois un risque ! C'est le cas de celle sur les mesures policières de lutte contre le terrorisme (MPT).

Il y est question de mesures prises préventivement – donc par définition sans preuve – contre des «terroristes potentiels». On parle notamment d'interdictions de contacter certaines personnes, d'entrer dans certains lieux, de l'obligation de porter un bracelet électronique et même de l'assignation à résidence ! Tout cela pour une durée allant jusqu'à 12 mois, ou 9 pour l'assignation à résidence. Et les enfants seront aussi

Tant nos professeur-es de droit que les instances de l'ONU ont d'ailleurs critiqué cette définition tellement large qu'elle ne dit finalement rien. Sur cette base, la police pourra en effet décider seule de qui est un terroriste. Oui, seule, puisque ces mesures, sauf l'assignation à résidence, ne seront même pas ordonnées par un tribunal ! Autrement dit, nous ouvrons grand la porte à l'arbitraire. En revanche, une modification du code pénal a été votée le même jour que la MPT et n'a pas été contestée. Refuser ce texte, ce n'est donc pas refuser de lutter contre le terrorisme, mais c'est dire que cette lutte ne doit pas démanteler les principes fondamentaux de l'État de droit. Je souhaite que la Suisse reste un État de droit et je voterai donc résolument NON à cette loi.



UN BEL AIR DE PRINTEMPS

Par Joëlle Bertossa,
Présidente du PSVG et de la commission
culture du PS genevois, productrice de films
et Conseillère municipale

Le 13 juin prochain, les Genevois-es voteront sur l'acceptation d'un plan localisé de quartier situé au Petit-Saconnex pour y accueillir la future Cité de la musique. La construction du bâtiment est entièrement assurée par des fonds privés et le fonctionnement de base est couvert par la Haute École de musique (HEM) et l'Orchestre de la Suisse Romande (OSR), sans apport public supplémentaire. Les 2.5 millions promis par le Canton serviront à mettre en place une programmation spécifique, hors OSR.

Cette Cité de la musique réunira tou-tes les étudiant-es de la HEM, actuellement dispersé-es dans plusieurs bâtiments de la ville et abritera 3 salles de concert, dont une philharmonique et 2 autres plus petites pour y accueillir tous les styles de musiques.

Au-delà de l'aspect culturel et musical, crucial pour notre société, il faut noter que ce projet ouvrira une parcelle actuellement inaccessible à la population. Le projet architectural nécessitera l'abattage de plusieurs arbres, soit, mais il prévoit en échange la plantation de plus de 250 autres. Situé Rive droite, proche de la place des Nations, il permettra aussi de proposer un lieu culturel incontournable dans cette partie de la Ville sous dotée en salles de spectacle.

Après des mois de fermeture des lieux culturels, il est bon de se projeter dans l'avenir, en attendant de

pouvoir à nouveau nous laisser emporter par des vrais concerts. Certain-es reprochent au projet de la Cité de la musique de faire la part belle uniquement aux musiques classiques, à nous de nous assurer qu'elle sera bien ouverte à toutes les musiques et à tous les projets, même les plus alternatifs. Nos camarades en charge de la culture au Canton et en Ville de Genève, ont les moyens et la responsabilité de continuer à mener une véritable politique culturelle musicale, où tous les acteurs et actrices ont une place, les différents lieux de musique se complétant et collaborant entre eux.

Le Parti socialiste a toujours défendu la culture et l'accès à la culture. La Cité de la musique prévoit de nombreux projets pour faire découvrir la musique classique aux plus grand nombre, avec une véritable politique proactive d'ouverture et de formation.

Pour toutes ces raisons, nous ne pouvons que nous réjouir de la création d'une cité de la musique, une cité pour toutes les musiques et tous les publics !

SANS LE CONSENTEMENT C'EST UN VIOL!

Par Carlo Sommaruga,
Conseiller aux États

réalisé que s'il implique pénétration et s'inscrit dans la contrainte de la victime. Pire, il introduit une infraction d'atteintes sexuelles de gravité inférieure couvrant les actes sexuels non consentis. Rien d'autre qu'un viol au rabais!

Comme le revendiquent le mouvement #MeToo, la Grève des femmes, les Femmes socialistes, et l'ensemble du mouvement féministe, le moment est venu d'adapter la définition du viol à la réalité sociale d'aujourd'hui et d'abandonner celle fondée sur la contrainte sur une femme, notion conçue au siècle passé par un législateur 100% masculin, patriarcal et conservateur. Divers pays européens ont déjà franchi ce pas en adoptant une définition du viol non genrée, couvrant l'ensemble des atteintes à la liberté et l'intégrité sexuelles même sans pénétration et abandonnant le concept de contrainte pour celui d'absence de consentement. Le principe du consentement est d'ailleurs soutenu par l'écrasante majorité des professeur-es de droit pénal en Suisse.

La prise de position du PSS est résolument féministe et progressiste. D'abord, Le PSS soutient clairement que tout acte sexuel commis ou fait commettre sans consentement de la personne est un viol. Ensuite, en s'inspirant du modèle croate, le PSS souhaite que l'ensemble des atteintes à la liberté et à l'intégrité sexuelle soient qualifiées de viol, considérées toutes comme des crimes et inscrites dans un et même seul article. La pénétration du corps, la contrainte ou la cruauté comme le fait de s'en prendre à des personnes sans discernement, sont des formes de viol aggravé qui justifient des peines plus lourdes. Enfin, comme en Suède, il propose l'introduction d'une infraction par négligence. Ce qui peut être le cas lorsqu'il y a erreur sur le consentement.

La bataille parlementaire sera rude. Tout particulièrement au Conseil des États. Pour la gagner, il faut la mener avec le soutien plein et constant du mouvement féministe et de toute la société civile.

Enfin, ça bouge! Cela faisait des années qu'était attendue une révision du droit pénal quant à la notion de viol. De nombreuses interventions parlementaires ont été déposées sans que le Département fédéral de justice et police ou le Parlement ne se saisissent du sujet. La ratification par la Suisse de la Convention d'Istanbul n'a pas donné l'impulsion attendue. Si la Commission des affaires juridiques du Conseil des États (CAJ-E) a mis un projet en consultation, c'est qu'elle a voulu fixer le cadre d'un inéluctable et très prochain débat parlementaire.

Le projet mis en consultation par la CAJ-E est inacceptable. Il persiste à considérer qu'un viol n'est

PRÉVENIR LA DÉTRESSE POUR LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ

Par Thierry Apothéloz,
Conseiller d'État

À l'heure où vous lirez ces lignes, Camarades, ce seront près de 1500 personnes qui auront bénéficié d'une orientation, d'un appui ou d'un accompagnement auprès du Bureau d'information sociale (BiS) que nous avons lancé en novembre dernier. L'originalité de la démarche est qu'elle offre une large palette d'intervenantes, issu-es de tous les secteurs de l'action sociale. On y retrouve des services de l'administration cantonale, des partenaires institutionnels (Hospice général, services sociaux communaux), des associations (comme par exemple Caritas ou le Centre social protestant), des juristes de l'ASLOCA et même des psychologues, pour accompagner les personnes en détresse.

La crise sanitaire que nous traversons est en effet devenue une crise sociale. Et la pandémie, on le sait, n'a fait qu'amplifier les inégalités, comme l'a récemment montré une étude du Centre de recherches économiques de l'EPFZ. La crise agit comme le miroir grossissant d'une cohésion sociale en souffrance.

Certes, les collectivités publiques ont agi avec célérité dès les premiers effets du Covid et pris une série de mesures successives sur tous les plans. Au niveau de l'action sociale et de mon département, ce sont près de 50 millions qui ont été investis par le canton pour faire face à la crise (indemnités pour pertes de revenus, coordination et financement de l'aide alimentaire, soutien financier aux associations, etc.). Mais comment

s'y retrouver dans un système de prestations déjà tellement complexes, enchevêtrées les unes aux autres, dépendant d'autorités diverses et attribuées selon des critères à chaque fois différents? Accéder à ses droits est déjà difficile en temps normal. C'est dire si – paradoxalement – celles et ceux dont les besoins sont aujourd'hui les plus criants, sont également les plus déboussolés face à une machine administrative qui a encore ajouté de la complexité à ses rouages.

Le BiS¹ a ceci d'original que, à l'instar d'une consultation médicale, il offre immédiatement une intervention sociale de premier recours, permettant de donner la réponse la plus concrète possible aux problématiques – parfois multiples – rencontrées par celles et ceux qui s'y rendent.

À l'heure où nous devons faire front commun pour enrayer le creusement des inégalités, il faut faire feu de tout bois et multiplier les accès au droit. En d'autres termes, à l'heure où la population a besoin d'un État fort, présent et disponible, c'est à ce dernier de franchir le pas et d'aller au contact de celles et ceux qui ont le plus besoin de sa protection. Être sur le terrain, à la rencontre des gens, se rendre disponible et apporter des réponses rapides et concrètes, voilà l'utilité du BiS.

¹ www.info-sociale.ch

FEU ROUGE POUR LES DROITS POPULAIRES : 41% DE LA POPULATION GENEVOISE TOUJOURS PRIVÉE DE DROITS POLITIQUES

Par Xhevrie Osmani,
Députée au Grand Conseil

Genève aurait pu être pionnière et aurait pu exceller en faisant de notre canton une démocratie plus représentative. Le peuple genevois ne pourra saisir l'opportunité de se prononcer sur l'octroi des droits politiques cantonaux aux personnes résidentes qui font quotidiennement de Genève ce qu'elle est.

« La citoyenneté, elle, telle que voulue par le PL 12441, en ne dissociant plus le droit de vote et d'éligibilité, est le reflet de l'implication et l'intégration de toutes et tous. »

En effet, suite au refus d'entrée en matière par 49 contre 48, le feu est désormais passé au rouge. Ce soir-là, en plénière, quelle ne fut pas notre déception de n'avoir pu compter que sur une faible frange du centre, quelques voix à peine parmi les plus progressistes et de n'avoir pu compter sur une gauche au complet!

Indéniablement, cela n'a pas suffi pour que ce projet de société plus inclusif et à l'image de la riche hétérogénéité de ce canton se mette en marche.

Rappelons-le, les débats ont beaucoup tourné autour de cette « conception dominante de l'intégration » qui induit une absence totale des droits politiques jusqu'à ce que les personnes obtiennent la nationalité. Comme si bien expliqué et documenté tout au long de ces années, la citoyenneté complète l'intégration des personnes résidentes et les lacunes d'intégration que nous pouvons constater sont aussi le résultat du non exercice de ces droits politiques. Face à un système de naturalisation devenant de plus en plus restrictif mettant en exergue principalement des facteurs économiques à l'intégration, les résident-es de ce canton ne peuvent attendre la naturalisation pour porter leur voix. La citoyenneté, elle, telle que voulue par le PL 12441, en ne dissociant plus le droit de vote et d'éligibilité, est le reflet de l'implication et l'intégration de toutes et tous. Cette avancée démocratique ne doit être abandonnée et pourrait le cas échéant, être l'objet de discussions au sujet du lancement d'une initiative.

MUNICIPALISER LA PETITE ENFANCE : UNE VÉRITABLE PRESTATION PUBLIQUE AU SERVICE DES FAMILLES !

Par Salima Moyard
Conseillère administrative à Lancy

Après avoir porté au Grand Conseil l'initiative rose-verte pour instaurer un droit à une place pour tout enfant en âge préscolaire, c'est avec conviction que j'ai pris en main le dossier communal de la petite enfance. Offrir un lieu de socialisation et de prévention aux enfants, aider les parents à concilier vie familiale et professionnelle et renforcer l'inclusion des femmes au travail, voilà une responsabilité de taille! Face à plus de 600 enfants en liste d'attente, l'objectif n° 1 est donc de construire de nouvelles structures, en crèche, en garderie et en accueil familial de jour. À Lancy, deux nouvelles structures sont actuellement en construction, plusieurs autres en projet.

Les moyens nécessaires étant conséquents, il est impératif d'utiliser au mieux les deniers publics.

C'est là qu'intervient la municipalisation: en un mot, l'internalisation du personnel de la petite enfance dans le personnel communal, comme c'est le cas à Vernier et Meyrin.

Pourquoi faire, me direz-vous? Depuis la création de ces comités associatifs, le domaine s'est professionnalisé, les institutions se sont agrandies, les normes se sont complexifiées, les budgets se chiffrent en millions, les problématiques RH deviennent difficiles... et c'est à des bénévoles que revenait cette lourde responsabilité en tant que supérieurs des directions, quant à elles peu encadrées. Pour la Ville, c'était aussi subventionner les institutions à 80% sans avoir un réel mot à dire sur les dépenses ou la gestion. À tel point par exemple que les institutions emploient bien plus de personnel que ce que préconisent

les normes cantonales. Ainsi, une structure éclatée, sans coordination, sans politique communale de la petite enfance, sans possibilité de mutualisation, posait problème au quotidien: inscription sur 8 listes d'attente différentes, attribution des places sans garantie d'équité de traitement, personnel de remplacement non mutualisé, aucun règlement commun pour ne citer que quelques exemples.

C'est pour remédier à cet état de fait que la municipalisation du secteur vient d'être adoptée par les autorités lancéennes, pour une gestion par la commune d'une prestation qu'elle finance, dans l'idée d'offrir davantage de places d'accueil préscolaire, avec lisibilité, cohérence et égalité de traitement pour les familles lancéennes. Tout un programme!

ÉTAPES CLÉS

- **1^{er} juin 2020** : prise de fonction à l'exécutif lancéen
- **Septembre 2020** : établissement d'un rapport externe « analyse stratégique de la petite enfance à Lancy et scénarii structurels »
- **Dès septembre 2020** : groupe de travail hebdomadaire avec les comités et directions
- **Octobre 2020** : consultation des associations et directions des institutions (crèches et garderies)
- **Novembre 2020 à mars 2021** : étude par le Conseil municipal de la proposition du Conseil administratif de municipalisation de la petite enfance (auditions de magistrats de 4 autres communes notamment)
- **25 mars 2021** : vote de principe du Conseil municipal sur la municipalisation de la petite enfance
- **2022** : entrée en vigueur de la réforme

ÉLU-ES DANS LES CONSEILS MUNICIPAUX: ENSEMBLE, NOUS SOMMES PLUS FORT-ES!

Par **Matthieu Jotterand**
Vice-président en charge de la **Coordination des sections (Coosec)**

La Coosec a récemment lancé une réflexion avec les chef-fes de groupe sur la mise en place de synergies entre les groupes municipaux socialistes, un besoin qui a été maintes fois soulevé. Le but est que ce travail s'effectue ensuite de manière « autonome », à l'image des CAPS, le groupe des élu-es PS dans les Conseils administratifs.

Les avantages potentiels sont nombreux. En profitant de compétences mises en commun, les réflexions et projets peuvent être approfondis et enrichis. Le travail d'une section peut servir de base pour d'autres groupes municipaux, afin de réduire les doublons pour des problématiques qui pourraient être similaires. Cela permettrait aussi de soulager la charge de travail des plus petits groupes, leur permettant de présenter des projets plus aisément. Enfin, la mise en valeur du travail de terrain et de proximité des élu-es communaux s'en trouve facilitée, comme cela fut le cas pour les cartes journalières CFF récemment.

La Coosec a ainsi invité les chef-fes de groupe socialistes pour mener la réflexion et trois axes ont été retenus. Il s'agit de faciliter les échanges intercommunaux en s'assurant que les coordonnées soient échangées et que les canaux appropriés soient mis en place. Le deuxième axe concerne le lancement d'une plateforme collaborative pour travailler sur des objets et disposer d'archives. Enfin, des séances thématiques ouvertes à l'ensemble des conseillères et conseillers municipaux sont envisagées. La première séance portera sur l'aménagement et la mobilité; et des thèmes comme l'égalité ou les finances sont sur la liste.

À l'avenir, il est envisageable de renforcer encore les synergies en mettant en place des canaux communs avec les député-es ou encore les commissions thématiques du PS genevois. On l'a encore vu aux élections de 2020, le Parti socialiste a une base communale forte, car il mène une politique sociale de proximité qui est reconnue et que l'on se doit de cultiver.

Question à Michel Fabre, chef du groupe socialiste à Meyrin



Quelles sont tes attentes, en tant que chef de groupe, vis-à-vis de cette nouvelle structure de travail ?

Le rôle de chef de groupe est complexe, oscillant entre le « papa/maman poule », la coordination et négociation avec les autres groupes en passant par la cohésion et la motivation du groupe et l'aide à apporter pour transformer les propositions du caucus en textes municipaux. Un outil tel que celui proposé par la Coosec est indispensable pour ne pas réinventer la roue à chaque fois. Nos communes partagent des problématiques

sociales, culturelles et environnementales similaires, pouvoir bénéficier du retour d'autres groupes socialistes est important. La vie d'un groupe municipal est faite de changements, de nouveaux conseillers et conseillères sont élues, les former et intégrer n'est pas toujours chose simple avec nos agendas de milicien-nes. J'attends également de cette plateforme des outils de formation qui permettent de faciliter l'intégration dans le monde pas toujours simple de la politique communale.

Propos recueillis par Morgane Dentan



À PROPOS DU GROUPE GENEVOIS PS60+

Françoise Schenk-Gottret et Christian Staub,
Coprésidente et coprésident du groupe

Bref historique

Le groupe genevois PS60+ (PSG60+) a été créé en 2011 sous l'impulsion de Jean-Pierre Thorel (président de 2011 à 2018), fort du constat qu'un membre du Parti Socialiste Genevois (PSG) sur trois avait plus de soixante ans : en 2019, le PSG comptait 1108 membres dont 343 sont âgés de plus de 60 ans.

Activités de 2018 à 2020

Les membres du PSG60+ ont une réunion mensuelle avec une présence fidèle d'une vingtaine de personnes. Un procès-verbal de décisions est rédigé après chaque séance et conservé dans les archives du groupe.

Une fois par an, l'habitude est d'avoir un moment convivial autour d'une fondue. La pandémie nous a malheureusement contraint-es de surseoir à cette activité fort appréciée de nos membres en 2020. Croisons les doigts afin que nous puissions nous retrouver autour d'une bonne fondue encore d'ici la fin de cette année.

En dehors de ces réunions mensuelles et de ces moments conviviaux, le groupe a à cœur d'organiser des événements pouvant toucher l'ensemble des membres du PS Genevois. Pour mémoire, mentionnons les deux événements suivants :

- 1) En 2018, une table ronde avec nos candidat-es socialistes au Conseil d'État
- 2) En 2019, un brunch avec nos deux candidat-es au Conseil des états : Lisa Mazzone et Carlo Sommaruga ainsi que des candidat-es au Conseil national.

En automne 2020, le bureau du groupe s'est agrandi avec l'arrivée de deux nouveaux membres :

- Françoise Joliat avec ses compétences dans les domaines du développement durable et de la société de longue vie.
- Gérard Deshusses, notre ancien président cantonal, dont les connaissances du fonctionnement et des rouages de notre parti seront très utiles à notre groupe.

Activités en 2021

Afin de renouveler sa méthode de travail, le groupe a décidé de proposer cinq ateliers participatifs :

- 1) Un atelier « Prévoyance »
- 2) Un atelier « Logement »
- 3) Un atelier « Social et Santé »
- 4) Un atelier « Citoyenneté »
- 5) Un atelier « Mobilité »

Message clé

Le groupe compte dans ses rangs des camarades totalisant des dizaines d'années de militantisme au sein du PS genevois et/ou du PS suisse, mais n'hésitez pas pour autant à nous contacter ou mieux encore à nous rejoindre !

En effet, un des objectifs du groupe pourrait être : Dépasser le stade du simple militant pour devenir un méditant-engagé !

LÉA – DE L'ACTIVISME INTERNATIONAL À L'ACTION LOCALE

Portrait de Léa Winter, collaboratrice politique du PS Ville de Genève, par Frédérique Bouchet

Elle décide finalement de quitter le monde des ONG internationales pour rejoindre celui de la politique genevoise. « Ce qui m'intéressait, c'était de pouvoir mettre en place des actions au niveau local. Je me sens plus utile ici, j'ai un réseau à Genève, je comprends les enjeux et peux être plus efficace dans mon engagement. »

Au PS, elle découvre un parti ouvert et des personnes investies. « J'ai énormément d'interactions avec les militant-es, avec les élu-es ou les membres du comité qui s'engagent à fond. On sent qu'il y a de la vie dans ce parti ! Ces échanges sont précieux et je les apprécie. » Dans son travail quotidien, elle aime la grande liberté qui lui est accordée dans l'organisation de ses tâches. Une relation de confiance s'est instaurée avec le comité et elle apprécie particulièrement le travail étroit avec une présidence très impliquée. Elle garde aussi en mémoire les moments forts, avec les succès des dernières élections municipales et la votation sur le parking Clé-de-Rive.

Au vu de ses idéaux, son expérience et ses compétences, on se demande pourquoi Léa ne se lance pas elle-même dans l'arène politique. C'est une possibilité qu'elle n'exclut pas. « Je me suis rendu compte de près que la politique, c'est aussi parler avec des gens qui ne sont pas d'accord avec toi. Dans le milieu des ONG et dans mon quotidien, c'est différent. On est dans un microcosme et tout le monde pense pareil. Je trouverais motivant de siéger avec des personnes qui sont d'un autre avis, de pouvoir échanger et tenter de les convaincre. »

En attendant d'y songer plus sérieusement, Léa continue de s'investir pour les causes qui lui tiennent à cœur. Son travail à 60% au PS lui permet de conjuguer sa vie professionnelle avec des engagements militants bénévoles. En plus d'être coprésidente du FIAN, elle est membre du comité du Square Monthoux, qui vient de remporter un prix pour créer un potager urbain dans son quartier des Pâquis. Elle est aussi membre du comité de Ayni, une boutique de mode équitable à Plainpalais.

Au secrétariat du PS Ville de Genève, Léa est à l'œuvre depuis 2017 en tant que collaboratrice politique. Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'elle n'a pas atterri au PS par hasard. L'engagement personnel et militant est le fil rouge de sa carrière professionnelle. Elle s'investit pleinement et ne travaille que pour des causes qui lui tiennent à cœur.

Avant de travailler pour le PS, Léa était employée dans des ONG actives dans les droits humains, notamment le droit à l'alimentation. Après avoir travaillé au secrétariat international de l'ONG FIAN pour le droit à l'alimentation en Allemagne, elle copréside aujourd'hui sa section suisse. « C'est ma famille militante. On partage les mêmes valeurs et c'est là-bas que je me suis formée. » Quand elle en était encore l'employée, Léa a vécu des années professionnelles intenses, avec une charge de travail lourde.



LA FARCE : COLIS ALIMENTAIRES POUR ÉTUDIANT-ES PRÉCAIRES

Entretien avec Mélanie Chabert, coprésidente de la Farce, par Eloisa Gonzalez

Un an après l'arrivée du COVID, les différentes associations étudiantes et jeunes de parti genevoises, dont la nôtre, ont lancé une lettre ouverte qui dénonce le délaissement des jeunes par les autorités. Leur cri d'alerte, portant aussi bien sur les restrictions touchant à la formation, l'éducation, l'accès au marché de l'emploi, comporte diverses revendications, dont celle de pouvoir leur garantir un avenir viable et solidaire.

Mobilisation, créativité et solidarité estudiantine

Dans ce contexte morose, 2 étudiantes à la Haute école de travail social (HETS) ont créé il y a un an l'association la Farce. L'une d'elles, Mélanie Chabert, nous détaille le fonctionnement de l'association : chaque jeudi, depuis octobre 2020, elle distribue des colis alimentaires aux étudiant-es de manière inconditionnelle. Ce projet est né avant le COVID où le besoin existait déjà, mais il a pris une ampleur telle qu'aujourd'hui l'association ne peut plus répondre à la demande et a besoin de plus grands locaux (actuellement dans les bâtiments de la HETS). Elle distribue 320 colis par semaine (en mars 2021), mais les demandes affluent

si vite qu'en 3 heures, ce quota est atteint lors de l'ouverture des inscriptions. Or elle compte 700 membres, dont environ 550 étudiant-es susceptibles de demander un colis.

Mais elle joue aussi un rôle très important de liant social. Beaucoup de bénévoles, nouveaux venu-es ou non-précaires, y viennent pour aider mais aussi rencontrer d'autres personnes, souvent des étudiant-es. « C'est un magnifique exemple de mobilisation de la jeunesse qui s'engage avec dynamisme dans la vie associative », explique Mélanie Chabert.

Soutenir les étudiant-es

Aujourd'hui, la Farce cherche des soutiens, en termes bénévoles les mercredis et les jeudis ou d'apports en nature d'aliments de type confitures, conserves, etc. « Nous cherchons aussi des aides pour trouver un local permettant d'augmenter les horaires de distribution, notre capacité de stockage et de distribution de colis ainsi qu'un accompagnement professionnel. »

Mélanie Chabert explique encore que l'association, qui développe de plus en plus de partenariats, notamment avec les cuisinier-ères apprenti-es genevois-es vise aussi à créer dans son épicerie en libre-service un espace de sensibilisation sur nos modes de production et de consommation. Un espoir demeure que les difficultés d'obtention de bourses estudiantines disparaissent. Un vœu pas si éloigné de celui de relancer le revenu de base inconditionnel pour tout-es.

1 www.jeunespop.ch/2020/11/17/face-a-la-crise-nous-lutterons

Contact : epicerielafarce@gmail.com

Coordonnées bancaires :

Association La FARCE 1200 Genève

CH97 0839 0037 0764 1000 1

Compte : 46-110-7

www.lafarce.ch

JAB
CH-1205 Genève
P.P./JOURNALE

Parti socialiste genevois
15 rue des Voisins
1205 Genève

Votation du 13 juin 2021

Les mots d'ordre du PS genevois

Oui Initiative pour une eau potable propre et une alimentation saine

Oui Initiative pour une Suisse libre de pesticides de synthèse

Oui Loi fédérale visant à surmonter l'épidémie de COVID-19

Oui Loi sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre (Loi sur le CO₂)

Non Loi sur les mesures policières de lutte contre le terrorisme (MPT)

Oui Loi modifiant les limites de zones à Bernex «Goutte de Saint-Mathieu»